54B14

19 JUIL. 2012

SOCIETE SOCOMEC

Société Anonyme au capital de 11 149 200 €
Sise au 1 rue de Westhouse 67230 BENFELD
RCS STRASBOURG B 548 500 149

PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 27 JUIN 2012

L'an deux mil douze, le vingt sept juin à dix sept heures trente.

Les membres du Conseil d'Administration de la Société se sont réunis au siège social sur la convocation qui leur a été faite par le Président à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Réduction du capital
- Modification corrélative des statuts
- Pouvoirs – Formalités
- Divers

Sont présents :

M. Ivan STEYERT
M. Bernard STEYERT
M. Jacques SIAT
M. Michel KRUMENACKER
M. Henri BAUMERT

M. Régis BELLO et M. Renato FRATTA sont absents et excusés. Ils sont représentés par M. Ivan STEYERT.
M. Henri BECK, M. Luc ROUSSELOT et M. Pierre SCHMIDT sont également absents excusés.

Les délégués du Comité d'Entreprise, M. Philippe SANCHES (collège 3) assiste à la réunion ; Mme Nathalie BAPST (collège 1), M. Marc ZINCK (collège 2) et M. Stéphane MICLO (collège 1) sont absents excusés.

Les Commissaires aux Comptes, la Société SEGEC KPMG, représentée par M. Pierre STEMMER est présent et la société ERNST & YOUNG, représentée par M. Daniel NOEL, est absent excusé.

Le registre de présence émargé par les administrateurs en entrant en séance, permet de constater que la moitié au moins des membres du Conseil est présente. Le conseil peut donc valablement délibérer.

Madame Djamila MENAD assure le secrétariat de la séance.

La séance est présidée par Monsieur Ivan STEYERT qui déclare la séance ouverte et aborde les points inscrits à l'ordre du jour.

Enregistré à : SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES D'ERSTEIN Ext 3585

Le 28/06/2012 Bordereau n°2012/515 Case n°2

Enregistrement : 500 €

Pénalités :

Total liquidé : cinq cents euros

Montant reçu : cinq cents euros

L'Agente des impôts

Elisabeth DOTT
Agent Principal

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 mai 2012 a pris acte de la réduction du capital social de la société suite aux opérations intervenues sur le capital dans le cadre du plan d'option de souscription d'actions de préférence sans droit de vote et a décidé la réduction du capital social par voie d'annulation des 4.800 actions « Socomec » détenues directement par la société suite aux rachats successifs des 2.400 actions détenues respectivement par M. Michael CARTER et M. Pascal KIM.
Le Conseil est amené ce jour à constater qu'aucun créancier n'a fait opposition dans le délai légal, et qu'en conséquence la réduction du capital social est devenue effective.
Le Président procède à la lecture du rapport et soumet aux administrateurs les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration prend acte de l'absence totale d'opposition formulée par les créanciers de la société et décide de procéder à la réduction du capital social qui passe ainsi de 11.149.200 € à 10.951.300 € suite aux opérations intervenues sur le capital, dans le cadre du plan d'options de souscription d'actions de préférence sans droit de vote et par voie d'annulation des 4.800 actions de 20 € de nominal chacune, détenues directement par la société SOCOMEC.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Administrateurs présents et représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration décide de modifier l'article 6 des statuts de la société Socomec de la façon suivante :

« Le capital social est fixé à la date du 27 juin 2012 à somme de 10.951.300 €. Il est divisé en 501.730 actions de 20 € chacune, de même catégorie, numérotées de 1 à 501.730 inclus, et en 45.835 actions de préférence sans droit de vote de 20 € chacune, numérotées de 1 à 45.835 inclus, dont l'émission a donné lieu, corrélativement à celle d'un nombre égal de certificats de droits de vote. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Administrateurs présents et représentés.

TROISIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité afférente aux résolutions proposées.

Cette résolution est adaptée à l'unanimité des Administrateurs présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 18 h 00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Certifié conforme à l'original,
Benfeld, le 29 juin 2012

INNOVATIVE POWER SOLUTIONS
socomec
SOCOMEC S.A.
1, rue de Westhouse - BP 60010
F - 67235 BENFELD Cedex
Tél. +33 (0)3 88 57 41 41
RCS Strasbourg B 548 500 149